



Pau, le 4 novembre 2024

La politique gouvernementale sacrifie délibérément les services publics.

L'Éducation Nationale, 1ère de la Casse !

À l'occasion des préparations budgétaires nationales (État et protection sociale), la politique néo-libérale régressive que porte illégitimement l'actuel gouvernement, **attaque** frontalement les services publics et tous leurs **personnels** : pas de revalorisation salariale, suppression de postes, attaque du statut de la fonction publique (contractualisation, licenciements...), de la protection sociale (dévalorisation des pensions de retraite, jours de carence, baisse des IJ...).

Dans ce funeste et injuste projet, l'**Éducation Nationale** paie un **lourd tribut** : moins 4000 postes sous prétexte fallacieux de baisse du nombre d'élèves, maintien, irrespectueux pour les OS, du choc des savoirs, en dépit de l'annonce de concertation à son propos, création insuffisante de postes et absence de mesures salariales pour les AESH...

Le SNES-FSU prendra toutes ses responsabilités dans la construction d'une **riposte sociale**, à la mesure des enjeux : promouvoir nos conditions professionnelles, et la justice sociale, avec en son cœur les services publics dont l'Éducation Nationale, de haute qualité, comme socle central d'une intégration sociale universelle.

Mobilisation dans les « bahuts »

Lycée **Louis de Foix** à Bayonne

Rappel : samedi 12 octobre, à l'appel de l'**intersyndicale SNES-FSU CGT Educ'action**, une manifestation a rassemblé près de **150 personnes** à Bayonne pour dénoncer le management brutal de la cheffe d'établissement, à l'encontre des collègues mobilisé.e.s depuis plus de 3 ans pour faire reconnaître le mal-être au travail qu'ils/elles subissent. La Rectrice a enfin ordonné une enquête administrative dite « 360 », visant à entendre l'ensemble des personnels.

Lycée **Jacques Monod** à Lescar

À la rentrée, le financement des activités pédagogiques (sorties, oraux blancs...) et éducatives (aide à l'orientation...), hors cours était maintenu à l'identique de 2023-24. Au bout de 3 semaines, l'administration informait le personnel qu'il ne restait plus qu'une HSE pour l'année, et que certaines missions, telles l'accompagnement à l'orientation, pourraient être "valorisées" par le Pacte. Après avoir interpellé en vain le Rectorat, contre les retraites budgétaires et la méthode méprisante, les collègues tiennent, avec les parents d'élèves, rassemblement de protestation devant le lycée ce lundi 4 novembre.

Conseils d'Enseignement et Liberté Pédagogique

Les conseils d'enseignement font partie de nos obligations de service et sont organisés sous la présidence du/de la chef-fe d'établissement. Ils ont pour mission de traiter certains sujets :

([Article R421-2 du Code de l'éducation](#)), l'organisation par classes et la répartition des élèves, la DGH et l'AP en lycée, les emplois du temps (...) et l'organisation de la Vie Scolaire (...), l'orientation des élèves, la formation continue, l'ouverture culturelle etc., le choix d'études spécifiques et des activités facultatives.

Il convient de rester vigilant-e car sous couvert de conseil d'enseignement, il peut arriver que des collègues soient convoqué.e.s pour « échanger » sur leurs évaluations avec leurs classes (nombre d'évaluations, contenu commun ou non ...) dans un but plus ou moins bien dissimulé de **standardiser** les procédés et les moyens de manière **managériale nuisant ainsi à la liberté pédagogique de chacun-e**. Les collègues du **Lycée Supervielle à Oloron Sainte-Marie** ont refusé par écrit de siéger à ce Conseil d'Enseignement car l'ordre du jour s'écartant du rôle du conseil d'enseignement tel que rappelé au 2ème S ci-dessus, l'obligation d'y assister ne saurait s'appliquer. Le chef d'établissement leur a également répondu par courrier. Affaire à suivre...

FSU : élections et congrès

La FSU (Fédération Syndicale Unitaire) est constituée de **22 syndicats** nationaux de la Fonction publique dont le SNES pour les enseignant.es des collèges et lycées.

Du **7 au 28 novembre** les adhérent.e.s du SNES sont appelé.es à **voter** pour élire la direction de la FSU pour les 3 prochaines années. Le vote est organisé dans les établissements, ou par correspondance pour les isolé.es. Retrouvez les rapports d'orientation des courants **de pensée** pour les **Pyrénées Atlantiques** ici :

<https://fsu64.fsu.fr/wp-content/uploads/sites/111/2024/10/4-pages-CONSULTATION-INTERNE.pdf>

Ensuite, la FSU 64 tiendra son **congrès départemental**, au lycée Jacques Monod à Lescar, les **jeudi 9 et vendredi 10 janvier 2025**. Retrouvez les textes préparatoires du Congrès <https://fsu64.fsu.fr/congres-departemental-de-la-fsu-a-lescar-9-et-10-janvier-2025/>

Enfin, le **Congrès national** se tiendra à Rennes du **3 au 7 février 2025** : <https://fsu64.fsu.fr/congres-fsu-a-rennes-du-2-au-5-fevrier-cahier-n1/>

Mutations inter-académiques

À chaque étape du mouvement, l'expertise des militant.e.s et élu.e.s du SNES-FSU, est à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner. Les sections départementale et académique du SNES-FSU organisent des stages de formation syndicale, des réunions et des permanences dédiées. Pour votre demande de mutation, prenez contact avec nous ou la section.

Dès le mercredi 6 novembre, consultez sur SIAM la liste des postes spécifiques nationaux et des postes à profil (POP) vacants.

Du mercredi 6 novembre au mercredi 27 novembre midi (heure de Paris), saisissez vos vœux sur SIAM.

Fin novembre, téléchargez votre confirmation individuelle de demande de mutation pour la phase interacadémique et pour les mouvements spécifiques. Vérifiez que les barèmes sont justes ; s'ils ne le sont pas, corrigez-les en rouge avant de retourner votre confirmation signée.

Courant janvier 2025, selon le calendrier académique, [consultez votre barème](#). Nous vous aiderons pour la vérification du nombre de points attribués pour chacun de vos vœux, et vous accompagner dans votre éventuelle demande de correction.

Vendredi 7 février 2025 : date limite pour envoyer une demande tardive de participation au mouvement, d'annulation ou de modification de demande.

Le mercredi 12 mars 2025 à midi, l'administration vous communiquera votre résultat individuel. Si vous n'êtes pas satisfait.e du résultat, contactez le secteur emploi du SNES-FSU national (emploi@snes.edu) qui pourra vous accompagner et vous représenter auprès du ministère pour un recours.

À partir du 12 mars : début de l'ouverture de la phase intra-académique (en fonction du calendrier académique).

Stages : se former syndicalement

Vous trouverez aux liens ci-dessous les informations pour les stages syndicaux à venir, stages ouverts aux **syndiqué.es et non syndiqué.es**. Les autorisations d'absence, fournies lors de l'inscription, sont à déposer un mois à l'avance à la direction de l'établissement.

Sans réponse de la Rectrice, la demande de stage est considérée comme acceptée.

Jeudi 21 novembre : stage **CPE** à Bordeaux.

<https://www.bordeaux.snes.edu/Stage-CPE-Jeudi-21-novembre-2024.html>

Vendredi 6 décembre : stage **AED** à Bordeaux.

<https://www.bordeaux.snes.edu/Stage-AED-6-decembre-2024-a-Bordeaux.html>

Vendredi 6 décembre : stage **Non Titulaires** à Bordeaux.

<https://www.bordeaux.snes.edu/Stage-NON-TITULAIRES-Vendredi-6-decembre-2024.html>

NB: si vous n'avez pas cours vous pouvez encore vous inscrire pour participer aux stages ayant lieu dans moins d'un mois.